

Observation n°401 du 13/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis opposé à l'érection de cette nouvelle centrale éolienne de 6 aérogénérateurs sur la commune de Doussay.

Seriez-vous assez aimable pour m'expliquer comment une étude environnementale sérieuse réalisée par un cabinet de spécialistes de ce domaine (je sais, financé par les promoteurs éoliens eux-mêmes, mais quand même !), **puisse « oublier » que les éoliennes seront toutes implantées sur une ZNIEFF de type 1.**

Ce n'est plus de la malhonnêteté à ce niveau...

Une ZNIEFF, c'est quoi ?

« La conservation de ce type de site, situé hors ZPS, apparaît notamment comme un enjeu prioritaire dans le cadre du plan national d'action pour l'Outarde canepetière.

Cette zone de plaine d'une superficie relativement faible accueille chaque année plusieurs couples de Busard cendré et Saint-Martin ainsi que plusieurs mâles chanteurs de Bruant ortolan. Cette espèce étant considérée comme "En Danger d'extinction" sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs. Enfin, il s'agit d'un des rares sites de nidification régulier du Vanneau huppé en contexte de plaine agricole dans la Vienne.

Ce site, situé en marge de la ZPS du Mirebalais-Neuvillois, présente donc un intérêt marqué pour l'avifaune patrimoniale de plaine de la région. »

Non à ce parc éolien.

Sam Joab

Princay 86420